



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**

à 19 heures 30, en Mairie

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Clarisse CHARLET, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE, Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA.

**Membre absent excusé ayant donné procuration :**

Sabine PARTICELLI ayant donné procuration à Clarisse CHARLET

Léo FAVASULI ayant donné procuration à Sylvain WEIL

**Membres absents sans procuration :** Nicolas RAVAINÉ

Convocation du 24 avril 2026.

Secrétaire de séance : Hervé PRITRSKY

La séance est ouverte à 19h32, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

---

N° 2026/004/007

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ALEMF**

*Rapporteur : Nathalie RAVAINÉ*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et suivants relatifs aux compétences du conseil et du maire ;

Vu la demande de subvention déposée le 04 avril 2026 par l'association ALEMF dont le siège est situé 1 rue de la Gare à Vigy, déclarée sous le numéro SIRET 40484288200015 ;

Vu le projet d'investissement présenté, consistant à la remise en état de la voie ferrée reliant Vigy à Aboncourt pour les besoins d'exploitation du chemin de fer historique et touristique de la vallée de La Canner et du vélorail de la Canner pour un montant total estimé à 406 065 € TTC ;

Considérant que ce projet contribue à l'intérêt général local : développement culturel, environnemental, animation du territoire... ;

*Considérant que l'association ne peut mener à bien cet investissement sans un soutien financier de la collectivité ;*

*Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif ;*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions,**

**Décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 65 000 € à l'association ALEMF destinée à financer le projet de rénovation des voies.**

**De préciser que cette subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention**

**D'autoriser le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**De dire que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice 2026.**

Pour extrait conforme,  
Vigy le 30 avril 2026,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 05/05/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 05/05/2026